



## QUESTION ECRITE

**Auteur** PLR/FDP, par Mathieu Couturier  
**Objet** Permis de construire en Valais : Le délai d'octroi des autorisations est-il trop long ?  
**Date** 15/12/2021  
**Numéro** 2021.12.536

Dans son indice de liberté 2021, Avenir Suisse positionne le Valais à la 26e position. Au-delà de cette place au classement, le délai d'obtention d'un permis de construire interpelle. En effet, notre canton octroie des permis de construire dans un délai médian de 171 jours contre 128 jours au niveau national. À titre d'exemple, entre 2013 et 2017, Saint-Gall délivrait des permis de construire dans un délai moyen de moins de 100 jours.

### Conclusion

Dès lors, le Conseil d'État est prié de répondre aux questions suivantes:

- Est-ce que l'indice d'Avenir Suisse est fiable et correspond à la réalité valaisanne?
- Est-ce que le canton du Valais dispose d'une propre statistique en Valais concernant le délai des demandes d'octroi de permis de construire tant au niveau de la Commission cantonale des constructions (CCC) que des différents Conseils communaux (CM)?
- Comment est-ce que le canton du Valais explique que le délai d'octroi d'autorisation des permis de construire est excessivement plus long en comparaison nationale?